Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20260326-2026_DCM12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE THEHILLAC

Séance du Conseil Municipal du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à 10h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THEHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles HAUROGNÉ, Maire. Date de convocation : 16 mars 2026.

PRESENTS : BOUGRO Corentin, BUSSON Gisèle, CHAUDET Nicolas, CHESNIN Charlotte, CHOKOMERT Camille, COUTELEAU Dominique, DE CAYEUX Odile, DESCHAMPS Pierre-Yves, EPAILLARD Christophe, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Morgane, MESSAGER Aurélie, MUROS LE ROUZIC Mikaël.

POUVOIR : Aucun

SECRETAIRE : Françoise JOGUET

Conseillers en exercice : 15

D12/2026 : Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2;

Considérant que dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Il est procédé à l'élection des adjoints au scrutin de liste et à la majorité absolue.

Liste 1 présentée par Monsieur MUROS LE ROUZIC Mikaël :
- Monsieur MUROS LE ROUZIC Mikaël
- Madame JOGUET Françoise
- Monsieur BOUGRO Corentin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20260326-2026_DCM12-DE

A obtenu :

- Liste conduite par Monsieur MUROS LE ROUZIC Mikaël : 15 voix

La liste menée par Monsieur MUROS LE ROUZIC Mikaël ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour, les candidats suivants ont été proclamés adjoints au maire :

- 1er adjoint : MUROS LE ROUZIC Mikaël
- 2ème adjointe : JOGUET Françoise
- 3ème adjoint : BOUGRO Corentin.

Fait et délibéré à Théhillac, le 21 mars 2026
Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
Françoise JOGUET

Le Maire,
Gilles HAUROGNÉ

MAIRIE DE THEHILLAC (Morbihan)

Affiché le 26 MAR. 2026
Transmis à la Préfecture de Vannes le : 26 MAR. 2026